Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251218-06_12_2025-DE

SEANCE DU 18 décembre 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 17 novembre 2025	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

N° 06.12.2025 – vente de l'auberge

Le Maire revient sur les offres qu'il a reçues au titre du rachat de l'auberge :

- L'offre orale d'un montant de 75 000 € net vendeur n'a pas trouvé de suite
- Une nouvelle offre est parvenue par le biais de l'agence EFFICITY pour un montant de 74 000 € net vendeur pour un projet immobilier avec la création de 7 à 8 logements

Après en avoir échangé et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE la mise en vente des parcelles AB 185 et AB 186

AUTORISE Le Maire à conclure la vente de l'ancienne auberge pour un montant supérieur ou égale à 74 000 € net vendeur

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette vente

Le Maire,
Claude PIRIOU

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260

Le Secrétaire de séance,
Arnaud LE BRAS